



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.10.12.164 Le mercredi 4 octobre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
28/09/2023

Date de l’Affichage
28/09/2023

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 36
Représentés : 7
Absents : 0

M. Louis VOGEL, **Maire**

M. Kadir MEBAREK, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude ROUFFET,
Adjoins

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Aude LUQUET, M. Baytir THIAW, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Guillaume DEZERT, Mme Eliana VALENTE, M. Khalid OBEIDI, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Angélique DEHIMI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Céline GILLIER, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Jason DEVOGHELAERE, Mme Cécile PRIM, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND,
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. Mathieu DUCHESNE donne pouvoir à Mme Odile RAZE
M. Michel ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE

Mme Semra KILIC donne pouvoir à Mme Pascale GOMES
Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Louis VOGEL
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Bénédicte MONVILLE

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2023

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2023.10.12.164

SECRETARE : Kadir MEBAREK

-o-o-

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA
REGIE UNIQUE DE LA VILLE DE MELUN**

Le Conseil Municipal

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision municipale n°2013.13 en date du 28 juin 2013 instituant une régie de recettes de la régie unique ;

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT qu'aux fins de moderniser et de simplifier les services à destination des familles, la Ville de Melun a créé un guichet unique, vecteur de centralisation et facilitation des démarches administratives des melunais, opérationnel depuis la rentrée scolaire 2013 ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'instaurer un règlement intérieur de la régie unique afin de définir les conditions et modalités financières d'accès aux différentes activités et services proposés aux familles par la Ville de Melun ;

CONSIDERANT que le présent règlement intérieur sera porté à la connaissance de tous les usagers ;

CONSIDERANT que le règlement de la régie unique s'inscrit en complémentarité des règlements intérieurs régissant par ailleurs les différentes structures de la Ville de Melun ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter les dispositions qui doivent figurer dans le règlement intérieur des services dont l'exploitation est assurée en régie.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur de la régie unique, ci annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2023

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2023.10.12.164

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20231004-160841-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 11/10/2023

Signé par le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. VOGEL', positioned to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MELUN' at the top and 'SEINE-S' at the bottom.

Louis VOGEL